



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> août 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 69 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Promotion et protection des droits

de l'homme : application des instruments  
relatifs aux droits de l'homme

## État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, fait le point sur les recommandations d'aide financière et sur les décisions s'y rapportant qui ont été adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage à sa quinzième session, tenue à Genève du 6 au 10 décembre 2010. Les recommandations d'aide financière ont été approuvées le 20 janvier 2010 par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Le rapport contient aussi des éléments d'information sur les décisions de principe adoptées par le Conseil en application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en vue de renforcer encore l'efficacité avec laquelle les activités du Fonds sont exécutées. Il s'agit d'une mise à jour du rapport présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session (A/65/94).

---

\* A/66/150.



## **I. Mandat du Fonds**

1. Par sa résolution 46/122, l'Assemblée générale a créé le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage en vue d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées ou publiques et de particuliers.

## **II. Gestion et Conseil d'administration**

2. En vertu de la résolution 46/122, le Fonds est administré par le Secrétaire général, et par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, assisté par un conseil d'administration, conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies applicables aux fonds généraux d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire.

3. Le Conseil d'administration se compose de cinq spécialistes de l'ONU possédant l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, des formes contemporaines d'esclavage, qui siègent à titre personnel. En décembre 2007, le Secrétaire général a nommé, pour un mandat de trois ans prenant fin le 31 décembre 2010, et dans le respect du principe d'une répartition géographique équitable, les cinq personnes suivantes : Gulnara Shahinian (Arménie), Virginia Herrera Murillo (Costa Rica), David Weissbrodt (États-Unis d'Amérique), Prateep Unsongtham Hata (Thaïlande) et Cleophas Kwdjo Mally (Togo). Le 23 mai 2008, M<sup>me</sup> Shahinian a démissionné à la suite de sa nomination aux fonctions de Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences. En mars 2009, le Secrétaire général a nommé Klara Skrivankova (République tchèque) pour la remplacer. En juin 2011, le Secrétaire général a nommé, pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2013, et dans le respect du principe d'une distribution géographique équitable, Virginia Herrera Murillo (Costa Rica), George Omona (Ouganda), Asma Jahangir (Pakistan), Klara Skrivankova (République tchèque) et Michael Bersford Dottridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

## **III. Cycle d'approbation des aides financières et critères de recevabilité**

### **A. Cycle d'approbation des aides financières**

4. Les demandes d'aide au titre de projets pour 2011 devaient être présentées au plus tard le 31 mars 2010. Les demandes recevables ont été examinées par le Conseil d'administration à sa quinzième session, qui s'est tenue à Genève du 6 au 10 décembre 2010. Les recommandations d'aide financière adoptées par le Conseil à cette session ont été approuvées le 20 janvier 2011 par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, et les aides devaient être versées en mars 2011. Dans certains cas, le paiement de l'aide était subordonné à la

réception de renseignements additionnels fournis par le bénéficiaire et/ou de rapports descriptifs et financiers en retard. Les bénéficiaires d'aides au titre de projets doivent remettre au secrétariat du Fonds un rapport descriptif et un rapport financier intermédiaires sur l'emploi des fonds octroyés avant le 30 septembre 2011 et un rapport descriptif et un rapport financier de fin d'année avant le 30 mars 2012. Aucune nouvelle aide au titre de projets ne peut être versée tant qu'il n'a pas été rendu compte de manière satisfaisante de l'emploi des aides versées précédemment.

5. Pour 2012, la date limite pour la présentation de demandes d'aide au titre de projets a été fixée au 31 mai 2011. Le Conseil d'administration examinera les demandes recevables à sa seizième session, qui doit se tenir à Genève en novembre 2011.

## **B. Recevabilité de nouvelles demandes et processus de sélection**

6. Conformément aux critères de sélection adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, les bénéficiaires d'aides du Fonds sont des personnes victimes de graves violations de leurs droits résultant de formes contemporaines d'esclavage. Les critères de recevabilité des projets sont énoncés dans les directives du Fonds.

7. Le secrétariat vérifie la conformité des demandes aux critères de sélection et, si nécessaire, demande un complément d'information à l'entité concernée. Le cas échéant, il consulte des organismes ou réseaux spécialisés compétents. Ensuite, il résume et analyse, conformément aux critères de sélection, le formulaire de candidature et l'ensemble des documents supplémentaires requis, de façon à faciliter la tâche du Conseil d'administration. À sa session annuelle, le Conseil examine toutes les demandes jugées recevables, y compris le formulaire de candidature, le résumé analytique élaboré par le secrétariat et toute autre information pertinente. Conformément aux directives qu'il a adoptées, le Conseil d'administration émet des recommandations à l'intention du Secrétaire général. Après la session, le secrétariat examine toutes les recommandations du Conseil pour s'assurer qu'elles sont conformes aux dispositions applicables des règles administratives et du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, approuve alors les recommandations concernant les aides financières au titre de projets.

8. Les organisations bénéficiaires sont priées d'accepter toutes les conditions dont sont assorties les aides financières, notamment l'obligation de soumettre dans les délais requis des documents additionnels et/ou des rapports descriptifs et financiers en milieu et en fin d'année sur l'utilisation des fonds octroyés. Dès qu'il a reçu l'accord de l'entité concernée, le secrétariat du Fonds demande aux services financiers de l'Office des Nations Unies à Genève de verser la subvention sans tarder.

## **C. Contrôle et évaluation par le Conseil et par le secrétariat**

9. Le secrétariat examine l'ensemble des rapports descriptifs et financiers reçus des organisations bénéficiaires quant à l'emploi des aides financières au titre de projets et leur demande, au besoin, un complément d'information. Il peut demander d'autres renseignements sur l'organisation ou sur le projet concerné aux représentants sur le terrain du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à

d'autres bureaux extérieurs des Nations Unies tels que ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

10. Le Conseil d'administration et le secrétariat procèdent à l'évaluation de la manière suivante :

a) À sa session annuelle, le Conseil d'administration examine la suite donnée aux aides financières au titre de projets accordées au cours des années précédentes. S'il est satisfait du rapport présenté par une organisation, il recommande que le dossier soit clos. En revanche, lorsque le rapport n'est pas complet, il recommande que des compléments d'information soient demandés à l'organisation en question. Aucune aide financière nouvelle ne peut lui être accordée tant que le Conseil d'administration n'est pas satisfait du rapport qu'elle a soumis;

b) Des membres du Conseil d'administration et du secrétariat peuvent effectuer une visite sur place pour examiner les projets financés par le Fonds;

c) Si nécessaire, les membres du Conseil d'administration entrent directement en contact avec les responsables d'un projet sur le terrain afin de mieux évaluer l'utilisation des aides financières accordées. Le secrétariat peut également rencontrer des responsables de projet;

d) Des représentants d'organisations ou de réseaux spécialisés compétents peuvent également être invités aux sessions du Conseil d'administration afin, notamment, de fournir des renseignements complémentaires sur un projet ou une organisation.

#### IV. Situation financière du Fonds

11. Selon les informations reçues du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au moment où s'est tenue la quinzième session du Conseil d'administration, le montant disponible provenant des nouvelles contributions versées depuis la quatorzième session s'établissait à 656 793 dollars (voir tableau 1).

Tableau 1

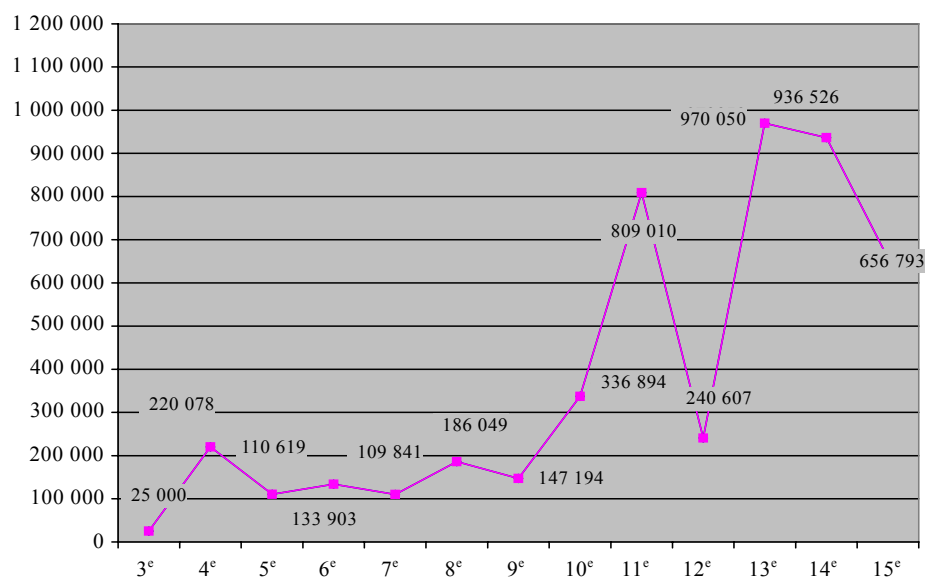
##### **Contributions disponibles à la date de la quinzième session du Conseil d'administration**

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de versement</i>
Allemagne	369 913	Août 2010
Belgique	73 964	Novembre 2009
Chypre	3 480	Novembre 2010
Égypte	5 000	Avril 2010
Émirats arabes unis	29 977	Mars 2010
Espagne	29 585	Novembre 2009
Israël	5 000	Février 2010
Japon	30 000	Juin 2010
Japon	50 000	Novembre 2009

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de versement</i>
Saint-Siège	1 476	Mars 2010
Suisse	51 948	Décembre 2009
Turquie	6 000	Août 2010
Weissbrodt, David	450	Novembre 2009
<b>Total</b>	<b>656 793</b>	

12. Le graphique suivant montre l'évolution du montant des contributions reçues entre 1998 et 2010, par session :

Figure 1  
**Montant des contributions reçues entre 1998 et 2010**



## V. Quinzième session du Conseil d'administration

13. La quinzième session du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage s'est tenue au Palais Wilson à Genève du 6 au 10 décembre 2010. La session a été ouverte, au nom de la Haut-Commissaire, par la Chef du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

14. Les cinq membres du Conseil – Virginia Herrera Murillo (Costa Rica), David Weissbrodt (États-Unis), Klara Skrivankova (République tchèque), Prateep Unsongtham Hata (Thaïlande) et Cleophas Kwdjo Mally (Togo) ont assisté à la session. M. Weissbrodt a été réélu Président du Conseil. M<sup>me</sup> Herrera Murillo a été élue Vice-Présidente.

15. Le Conseil d'administration a tenu 10 séances pendant lesquelles il a examiné les informations fournies par le secrétariat sur la suite donnée aux recommandations qu'il avait adoptées à sa quatorzième session, la situation financière du Fonds, les activités de collecte de fonds, les demandes d'aide au titre de projets, les rapports financiers et descriptifs concernant l'utilisation des aides, la coopération avec d'autres organismes, mécanismes et procédures des Nations Unies, la coopération avec le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, le programme de bourses et la suite donnée aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

## A. Recommandations concernant les aides financières

16. Compte tenu des fonds disponibles, le Conseil d'administration a adopté un budget révisé d'un montant de 1 027 885 dollars pour 2010-2011.

17. Le Conseil a examiné 243 demandes d'aide financière au titre de projets, provenant de 61 pays et se chiffrant à environ 3 754 000 dollars. Une trentaine de demandes ont par ailleurs été déclarées irrecevables. Les demandes provenaient des continents, pays et territoires suivants : *Afrique* (80) : Afrique du Sud (3), Bénin (3), Burkina Faso (2), Burundi (1), Cameroun (8), Congo (1), Côte d'Ivoire (4), Ghana (8), Kenya (7), Libéria (2), Namibie (1), Niger (2), Nigéria (4), Ouganda (10), République démocratique du Congo (8), République-Unie de Tanzanie (7), Sierra Leone (2), Soudan (1), Tchad (1), Togo (4), Zambie (1); *Asie et Pacifique* (100) : Bangladesh (11), Cambodge (2), Chine (3), Inde (48), Indonésie (3), Iran (République islamique d') (1), Népal (5), Pakistan (20), Philippines (2), République de Corée (1), Singapour (1), Sri Lanka (1), Thaïlande (1), Timor-Leste (1); *Europe et Asie centrale* (35) : Azerbaïdjan (1), Belgique (1), Bosnie-Herzégovine (3), Bulgarie (1), ex-République yougoslave de Macédoine (5), Fédération de Russie (6), France (3), Géorgie (1), Irlande (1), Kirghizistan (1), Lituanie (1), République de Moldova (4), Roumanie (1), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2), Serbie (1), Tadjikistan (2), Ukraine (1); *Amériques* (17) : Brésil (3), Costa Rica (1), Équateur (2), Haïti (7), Mexique (5); *Moyen-Orient et Afrique du Nord* (12) : Émirats arabes unis (1), Égypte (1), Iraq (6), Israël (2), Mauritanie (1), territoires palestiniens occupés (1).

18. À la lumière des critères de sélection, le Conseil d'administration a recommandé l'octroi de 61 aides financières au titre de projets, d'un montant total de 555 115 dollars, à l'intention d'organisations non gouvernementales ayant des projets dans 46 pays et territoires : en *Afrique* : Afrique du Sud (1), Cameroun (2), Congo (1), Côte d'Ivoire (2), Ghana (2), Kenya (2), Libéria (1), Namibie (1), Niger (2), Nigéria (1), Ouganda (2), République démocratique du Congo (2), République-Unie de Tanzanie (2), Togo (1); *Asie et Pacifique* : Bangladesh (2), Cambodge (1), Chine (1), Inde (4), Indonésie (1), Iran (République islamique d') (1), Népal (2), Pakistan (3), Philippines (1), Singapour (1), Thaïlande (1); *Europe et Asie centrale* : Azerbaïdjan (1), Bulgarie (1), Fédération de Russie (1), France (1), Irlande (1), Kirghizistan (1), Lituanie (1), République de Moldova (1), Roumanie (1), Serbie (1), Tadjikistan (1), Ukraine (1); *Amériques* : Brésil (1), Costa Rica (1), Équateur (1), Haïti (1), Mexique (1); *Moyen-Orient et Afrique du Nord* : Émirats arabes unis (1), Israël (1), Mauritanie (1), territoires palestiniens occupés (1) (voir la liste des aides financières au titre de projets à l'annexe I du présent rapport).

19. Le Conseil a également recommandé la constitution d'une liste de réserve de 10 aides financières au titre de projets, d'un montant total de 89 000 dollars, à octroyer dans le cas où certaines des organisations non gouvernementales choisies ne respecteraient pas les conditions de l'aide financière. La liste de réserve comprend 10 organisations non gouvernementales ayant des projets dans 10 pays : Brésil (1), Côte d'Ivoire (1), ex-République yougoslave de Macédoine (1), Ghana (1), Haïti (1), Inde (1), Ouganda (1), Pakistan (1), Tadjikistan (1), Togo (1) (voir la liste des aides financières au titre de projets à l'annexe II du présent rapport).

20. Le Conseil a en outre recommandé d'inscrire au budget un montant de 20 000 dollars au titre des aides financières spéciales d'urgence.

21. Lors de l'examen des demandes d'aide financière au titre de projets, le Conseil a pris en compte l'importance d'une répartition équilibrée entre les sexes, des priorités thématiques et de la répartition entre les pays et régions.

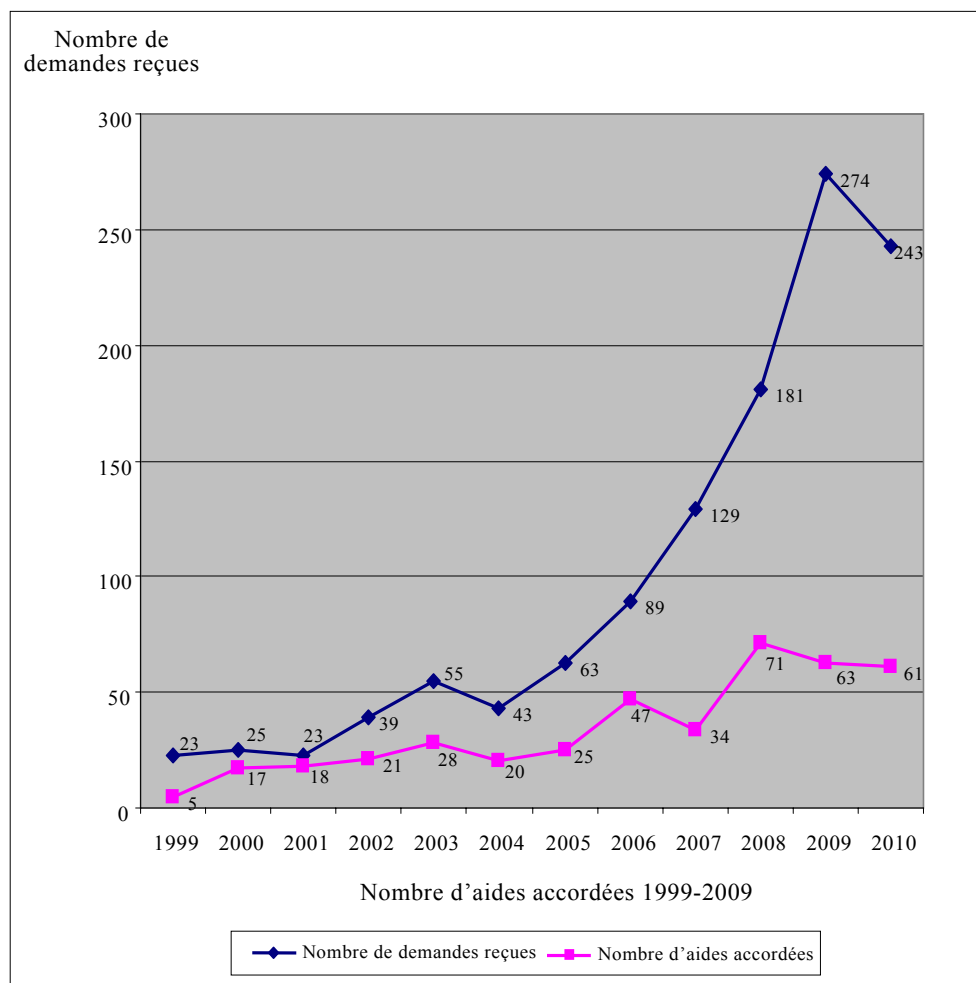
22. On trouvera dans le tableau 2 et la figure 2 ci-dessous des statistiques relatives aux aides financières accordées par le Conseil depuis 1998, à savoir le nombre de candidatures reçues et le montant demandé, ainsi que le nombre d'aides octroyées par le Fonds et leur montant.

Tableau 2  
**Statistiques relatives aux aides accordées au titre de voyages ou de projets, 1998-2010**

<i>Année</i>	<i>Nombre de candidatures admissibles<sup>a</sup></i>	<i>Montant demandé (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de demandes approuvées</i>	<i>Montant alloué (dollars É.-U.)</i>
1999	23	800 000	5	27 000
2000	25	552 236	17	83 500
2001	23	330 000	18	148 700
2002	39	600 000	21	121 000
2003	55	743 990	28	130 920
2004	43	553 275	20	150 700
2005	63	696 057	25	215 330
2006	89	1 026 445	47	590 156
2007	129	1 625 732	33	269 200
2008	181	2 190 837	71	733 109
2009	274	3 831 322	63	726 090
2010	243	3 754 000	61	555 115

<sup>a</sup> Le secrétariat reçoit chaque année entre 50 et 70 candidatures recevables.

Figure 2  
**Nombre de demandes reçues et nombre d'aides accordées par le Fonds, 1999-2010**



## B. Collecte de fonds

23. Le Conseil a tenu sa réunion annuelle avec les gouvernements donateurs, les gouvernements concernés et d'autres donateurs le 10 décembre 2010. Y ont participé les représentants des Gouvernements ou les observateurs permanents des 27 pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Égypte, Italie, Grèce, Iraq, Israël, Mauritanie, Mexique, Niger, Pologne, République démocratique populaire lao, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Tchad et Turquie.

24. Le Président et les membres du Conseil ont remercié les donateurs de leurs généreuses contributions au Fonds et présenté un certain nombre de projets financés par le Fonds qui apportaient une aide directe aux victimes des formes contemporaines d'esclavage. Plusieurs États ont exprimé leur ferme soutien aux activités du Fonds et salué l'excellent travail accompli.



25. Au cours de sa session annuelle, le Conseil a noté la déclaration faite par le Secrétaire général le 2 décembre 2010 à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, dans laquelle celui-ci a appelé tous les États Membres à contribuer généreusement au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, qui avait aidé des milliers de victimes à reprendre le cours d'une vie normale et à recouvrer leur dignité.

26. Le Conseil a évalué les besoins futurs du Fonds et estimé que celui-ci devrait recevoir des contributions d'un montant au moins égal à 1,5 million de dollars avant sa seizième session en 2011 pour qu'il soit possible de répondre à la demande de manière satisfaisante.

27. Le Conseil a recommandé que la Présidente et le secrétariat du Conseil des droits de l'homme convient un représentant du Conseil d'administration du Fonds à présenter les activités du Fonds à la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, pour rendre compte de la situation financière du Fonds et inviter les donateurs à contribuer à celui-ci.

### **C. Suite donnée aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne**

28. Comme recommandé par le Conseil à sa onzième session, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à un examen général des activités du Fonds de novembre 2006 à janvier 2007 pour étudier l'impact de ces activités sur les groupes cibles et évaluer l'efficacité des modalités d'établissement de rapports et de contrôle. Le rapport final, publié en juin 2007, contenait 22 recommandations. Le rapport concluait que les activités du Fonds sont conformes à son mandat et ont une incidence positive sur les victimes des formes contemporaines d'esclavage.

29. Lors de l'examen du point de son ordre du jour relatif aux recommandations du BSCI, les membres du Conseil ont pris note des progrès accomplis par le secrétariat du Fonds et les membres du Conseil dans l'application de ces recommandations. Le Conseil a noté que 4 seulement des 22 recommandations formulées par le BSCI n'avaient pas encore été appliquées. Le Conseil a décidé de donner de nouvelles suites aux recommandations ci-après, considérées par le BSCI comme pleinement appliquées, afin d'améliorer la méthodologie du Fonds et d'accroître son efficacité :

#### **Recommandation 1**

30. Le BSCI avait recommandé que des directives plus détaillées concernant le processus de sélection des bénéficiaires soient établies.

31. Le Conseil a adopté la version finale de ses directives et principes à sa quatorzième session. Il a noté que ces directives étaient accessibles sur le site Web du Fonds et avaient été traduites en français. Le Conseil a recommandé que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme les fasse traduire en espagnol.

#### **Recommandations 2 et 3**

32. Le BSCI avait recommandé d'accorder la priorité à certaines des formes d'esclavage contemporain, en particulier celles dont ne s'occupent pas déjà d'autres

organisations internationales, y compris les formes d'esclavage liées à des pratiques culturelles telles que le travail forcé, le mariage des enfants, la dévolution des veuves et le travail servile, et de soutenir des projets reposant sur une stratégie qui s'attaque aux causes premières du problème, associée à une assistance directe et à des activités génératrices de revenus en faveur des victimes de formes contemporaines d'esclavage.

33. Le Conseil a adopté à sa quatorzième session des directives dont certaines encouragent les organisations non gouvernementales à élaborer des projets produisant des résultats durables assortis de mesures qui s'attaquent aux causes profondes de l'esclavage moderne en combinant une assistance directe et des activités génératrices de revenus pour aider les victimes.

34. Le Conseil a approuvé un certain nombre de projets conçus pour venir en aide aux victimes de formes d'esclavage liées à des pratiques culturelles telles que le mariage forcé, l'esclavage sexuel, le travail forcé, les mariages des enfants, la dévolution des veuves et le travail servile.

#### **Recommandation 4**

35. Le BSCI avait recommandé que l'on envisage d'établir des liens à plus long terme entre le Fonds et des organisations fournissant une aide directe en leur accordant un soutien financier sur une période de deux à trois ans.

36. Le Conseil a adopté à sa quatorzième session des directives et principes prévoyant entre autres une politique de financement sur deux ans, sous réserve de la disponibilité des fonds. Sur les 61 aides financières approuvées à la quinzième session, 25 étaient destinées à des organisations non gouvernementales déjà bénéficiaires d'une aide du Fonds.

#### **Recommandations 6 et 7**

37. Le BSCI avait recommandé que l'accès à l'information disponible sur le site Web du Fonds soit amélioré pour faciliter l'établissement de partenariats et l'échange de pratiques optimales entre les bénéficiaires, mieux sensibiliser le public au problème de l'esclavage et mieux faire connaître les réalisations rendues possibles par le Fonds.

38. Une version révisée du site Web du Fonds a été lancée en 2009. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la traduction des pages du site Web en français et en espagnol. Il a recommandé de rendre publiquement accessibles les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience dont font état les rapports descriptifs. Il a également recommandé que la brochure sur les activités du Fonds soit mise à jour. Il s'est félicité de la révision de la fiche d'information n° 4 du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les formes contemporaines d'esclavage et a recommandé qu'elle soit publiée, après examen par le Conseil et le Comité des publications du Haut-Commissariat. En juin 2011, le secrétariat du Fonds a achevé la mise à jour de la brochure et la compilation des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience.

39. Le Conseil a souligné l'importance de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (2 décembre), qui offrait chaque année l'occasion de faire mieux prendre conscience de ce problème, et a recommandé que le Président continue de faire une déclaration à cette occasion.

### **Programme de bourses**

40. Conformément à la recommandation 7 demandant que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fasse des efforts de sensibilisation aux formes contemporaines d'esclavage, le Conseil a recommandé à sa quatorzième session l'établissement d'un programme de bourses destinées au personnel et aux membres affiliés des organisations de défense des droits de l'homme, notamment celles qui s'occupent de questions en rapport avec les formes contemporaines d'esclavage, afin qu'ils puissent acquérir une expérience personnelle et améliorer leurs connaissances et compétences concernant le système international relatif aux droits de l'homme, en général, et les formes contemporaines d'esclavage, en particulier.

41. Conformément à cette recommandation, le secrétariat a lancé un appel à candidatures au titre du programme de bourses en juillet 2010 et a reçu 40 demandes de bourses émanant de personnes qui étaient recommandées par des organisations de défense des droits de l'homme. Le programme de bourses a été établi pour une période initiale de quatre mois, du 16 août au 17 décembre 2010. Les candidats retenus étaient M<sup>me</sup> Ana Paula G. C. de Souza (Brésil) (Société antiesclavagiste), M. Kouanté Sigfrid Gerlac Chrysole André Yoro (Bénin) (Défense des enfants International), M<sup>me</sup> Mariannick Koffi (Côte d'Ivoire/France) et M. Adodo Esséna Sossou (Guinée) (Action contre l'exploitation des enfants et des femmes).

42. Le personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des membres du Conseil d'administration ont dispensé une formation sur le système international des droits de l'homme, portant notamment sur le système des organes de surveillance des traités et les procédures spéciales. Les boursiers ont utilisé leurs compétences pour produire des rapports de recherche et des matériaux de sensibilisation. Eu égard à l'efficacité du programme, le Conseil a recommandé de prolonger deux bourses pour une période de huit mois, du 5 janvier au 2 septembre 2011.

43. Le Conseil a recommandé aussi que le programme de bourses pour 2011/12 soit organisé comme un programme de 12 mois accueillant deux boursiers du 5 septembre 2011 au 31 août 2012.

### **Recommandation 8**

44. Le BSCI avait recommandé au Conseil de se concentrer davantage sur les questions d'orientation générale comme l'établissement de priorités pour le développement futur du Fonds, la collecte de fonds, le contrôle et les compétences techniques des organisations non gouvernementales, afin de mieux répondre aux besoins des victimes de l'esclavage sur le long terme.

45. Le Conseil a débattu de son rôle dans le contrôle des projets approuvés, dans la présélection des demandes d'aide, dans la collecte de fonds et dans l'établissement de voies de communication avec le secrétariat. Il a examiné le rôle joué par ses membres et a recommandé l'inscription à l'ordre du jour de sa session suivante d'un point relatif aux questions d'orientation générale en vue d'examiner les priorités thématiques et régionales et de réfléchir aux moyens de renforcer les capacités des organisations candidates et bénéficiaires.

### **Recommandation 9**

46. Le BSCI avait recommandé que soit mis en place un mécanisme officiel de suivi et d'évaluation.

47. Le Conseil a adopté les modifications apportées aux directives concernant l'évaluation des projets et a recommandé que le secrétariat continue de consulter systématiquement les bureaux de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les conseillers pour les droits de l'homme, les bureaux régionaux, les missions pour la paix de l'ONU et le PNUD aux fins du suivi et de l'évaluation des projets sur le terrain.

48. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport du consultant auquel avaient été commandées une évaluation des besoins et de l'efficacité des activités passées et une présentation des programmes en cours de certaines des organisations gouvernementales ayant sollicité une aide financière. Le Conseil a recommandé d'étendre cette expérience et d'inscrire à cet effet au budget du Fonds un montant de 10 000 dollars.

49. Le Conseil a recommandé que certains projets fassent l'objet de visites régulières et que le secrétariat établisse des rapports de ces visites pour examen par le Conseil à sa session annuelle. Le Conseil a recommandé de réserver 5 % du budget total pour le suivi et l'évaluation des projets. Il a également recommandé que les bureaux extérieurs du PNUD et de l'Organisation internationale du Travail soient informés à l'avance de toute mission d'évaluation.

#### **Recommandation 10**

50. Le BSCI avait recommandé que soit mis en place un système de gestion de l'information, qui permette un contrôle et un suivi efficaces des aides financières et réduise ainsi la charge de travail.

51. Le Conseil s'est félicité de la mise en place d'un nouveau système de gestion de l'information, conçu par les services informatiques du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, auquel le secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture avait déjà recours, et a recommandé de dégager des fonds pour recruter à titre temporaire un assistant chargé de saisir les données dans le nouveau système de gestion des aides financières. Il a recommandé que les demandes d'aide au titre du cycle suivant soient présentées au moyen de ce nouveau système en ligne, les organisations non gouvernementales n'étant pas équipées pour l'utiliser pouvant toutefois continuer de présenter leurs demandes par courrier.

#### **Recommandation 13**

52. Le BSCI avait recommandé que le cycle de traitement des demandes et d'octroi des aides financières soit remanié.

53. Le Conseil a adopté le calendrier suivant pour 2012 :

- a) Date limite de présentation des projets pour 2012 : 31 mai 2011;
- b) Session annuelle du Conseil d'administration : 28 novembre-5 décembre 2011;
- c) Décaissement : de janvier à février 2012;
- d) Soumission des rapports financiers et descriptifs intérimaires : 30 septembre 2012;
- e) Soumission des rapports financiers et descriptifs finals : 30 avril 2013.

### **Recommandations 14 et 15**

54. Le BSCI avait recommandé que soit mis en place une politique de présélection plus complète et plus économique.

55. Comme le Conseil l'a recommandé à sa quatorzième session, pour chaque nouveau candidat, le secrétariat continue de demander et examiner systématiquement le certificat d'enregistrement de l'organisation, ses statuts, une copie des documents bancaires, des lettres de recommandation et des justificatifs des autres sources de financement. Il reste en contact avec le secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture en vue d'échanger des renseignements sur les organisations candidates. Le secrétariat continue également de contacter les personnes citées comme références et les donateurs mentionnés par chaque candidat.

56. Le Conseil a recommandé aussi que le secrétariat poursuive sa coopération fructueuse avec les agents des bureaux extérieurs et spécialistes sectoriels du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour vérifier le travail réalisé par les nouveaux candidats et, notamment, la qualité de l'assistance fournie aux victimes de formes contemporaines de l'esclavage au niveau local.

57. Le Conseil a recommandé que le secrétariat demande à l'UNICEF et à l'Organisation internationale du Travail de lui communiquer leur répertoire d'organisations non gouvernementales. Il a également recommandé que le secrétariat aide les organisations à établir leur dossier en tenant mieux compte des exigences du Fonds, par l'intermédiaire des représentants du Haut-Commissariat sur le terrain ou, à défaut, des équipes de pays des Nations Unies, chaque fois que possible.

### **Suite donnée aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne non encore appliquées**

#### **Recommandation 11**

58. Le BSCI avait recommandé que soit élaboré et adopté un manuel des procédures opérationnelles générales contenant des directives détaillées sur le fonctionnement et l'administration du Fonds.

59. En février 2011, le secrétariat du Fonds a achevé l'élaboration du manuel, sur le modèle du manuel établi par le secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

#### **Recommandation 16**

60. Comme recommandé par le Conseil, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme s'emploie à donner suite à la recommandation 16 concernant l'aide financière spécialement allouée en Ouganda.

### **Recommandations 20 et 21**

61. Les membres du Conseil ont prié instamment le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de donner effet aux recommandations 20 et 21, relatives à la coordination générale entre les fonds humanitaires dont celui-ci assure la gestion et à la création d'un secrétariat qui leur soit commun.

62. En mars 2011, le Haut-Commissariat a approuvé la décision de fusionner les secrétariats du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes des formes contemporaines d'esclavage et du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

#### **D. Coopération avec les organismes des Nations Unies et faits nouveaux dans le système des Nations Unies concernant les mandats pertinents**

63. Le Conseil a rencontré les membres du secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture en vue d'échanger des renseignements concernant ses méthodes de travail, le rôle des membres de son conseil d'administration et ses meilleures pratiques. Le Conseil a noté avec intérêt la manière positive dont la procédure de présentation en ligne des demandes d'aide financière au titre de ce Fonds avait accéléré le traitement des dossiers, et les diverses activités menées par les membres de son conseil d'administration.

64. Le Conseil a rencontré l'assistant de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences pour discuter de la collaboration future avec le Fonds sur le plan de la sensibilisation et de l'appui aux missions dans les pays. Le Conseil a invité la Rapporteuse spéciale à contribuer aux activités liées à la célébration du vingtième anniversaire de la création du Fonds.

65. Conformément aux recommandations 6 et 8 du BSCI, le Conseil a décidé de recommander qu'un montant de 15 000 dollars soit inscrit au budget au titre des aides versées à des organisations non gouvernementales pour leur permettre d'assister aux réunions régionales, sous-régionales et nationales organisées dans le cadre des missions de la Rapporteuse spéciale sur le terrain et de contribuer à l'application des recommandations.

66. Le Conseil a recommandé d'organiser, dans le cadre des travaux de la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, une manifestation parallèle commune avec la Rapporteuse spéciale et avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressés.

#### **Coopération avec le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains**

67. Au titre du point de l'ordre du jour relatif au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, les membres du Conseil ont rencontré des membres du personnel de la Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Chef de la branche Crime organisé et trafics illégaux de cet organisme pour discuter des possibilités de coopération et de synergie entre les deux fonds.

68. Le Conseil a salué la nomination par le Secrétaire général de deux membres du Fonds comme membres du Conseil d'administration du Fonds en faveur des victimes de la traite des êtres humains, qui faciliterait la communication et les synergies entre les deux fonds. Il a noté en outre que 25 % environ des aides octroyées en 2010 au titre du Fonds pour les victimes des formes contemporaines

d'esclavage étaient destinées à financer des projets offrant une assistance directe aux victimes de la traite des êtres humains. Le Conseil a recommandé que les secrétariats des deux fonds tiennent des réunions à intervalles réguliers pour maintenir des relations de collaboration permanentes et éviter tout chevauchement de leurs travaux, et que les documents de sensibilisation contiennent également des références croisées aux deux fonds. Il a noté que le fait que le nouveau Fonds en faveur des victimes de la traite des êtres humains devait en principe allouer des aides à des initiatives gouvernementales et intergouvernementales, qui ne relevaient pas du mandat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes des formes contemporaines d'esclavage, réduisait les risques de double emploi. Les secrétariats des deux fonds sont convenus d'échanger des renseignements sur leurs méthodes de travail et de se réunir périodiquement.

## **E. Vingtème anniversaire du Fonds en 2011**

69. Les membres du Conseil ont rappelé que la résolution 46/22 de l'Assemblée générale, par laquelle le Fonds a été créé, avait été adoptée le 17 décembre 1991, et ont décidé d'organiser une série d'activités pour célébrer le vingtème anniversaire du Fonds. C'était là une occasion de réfléchir à l'impact du Fonds en tant que mécanisme appuyant les activités des organisations non gouvernementales qui offrent une assistance directe aux victimes de formes contemporaines de l'esclavage. Ce serait aussi l'occasion de tirer les leçons de deux décennies de travail dans ce domaine et de faire découvrir à un public plus vaste les obstacles auxquels se heurtent aujourd'hui les efforts pour prévenir l'esclavage, protéger ses victimes et les aider à se réadapter pleinement.

70. Le 1<sup>er</sup> juin 2011, le Fonds et la Société anti-esclavagiste, en collaboration avec Children Unite, la Mission permanente du Costa Rica et la Mission permanente de l'Uruguay, ont organisé une manifestation parallèle pour sensibiliser le public à la question des enfants vivant dans la servitude domestique et débattre de leur protection dans le cadre du respect des droits de l'homme. Y ont participé des représentants d'organismes des Nations Unies, plusieurs organisations de la société civile et des membres de missions permanentes, dont celles de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, du Canada, du Costa Rica, du Danemark, de la Grèce, du Honduras, de la Jamaïque, des Philippines, du Royaume-Uni et de l'Uruguay.

71. Du 1<sup>er</sup> au 28 septembre 2011, pendant les travaux de la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, le Fonds parrainera à la Galerie des expositions du Palais des Nations une exposition présentant 56 œuvres d'art sur des thèmes en rapport avec les activités du Fonds.

72. Le Conseil d'administration a également décidé d'organiser une manifestation en marge de la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme en coopération avec la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences.

73. La célébration du vingtème anniversaire du Fonds sera couronnée le 2 décembre 2011, Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, par une manifestation à laquelle pourraient participer les membres du Conseil, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, d'anciens

bénéficiaires d'aides du Fonds, des organisations non gouvernementales et des représentants des gouvernements.

74. Le Conseil a approuvé l'inscription au budget d'un montant de 20 000 dollars en vue de financer ces manifestations.

## **VI. Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage**

75. Le 2 décembre 2010, les membres du Conseil, célébrant la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, ont publié la déclaration suivante :

a) En cette Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, nous exprimons notre engagement en faveur de l'élimination totale de l'esclavage et des pratiques esclavagistes. Nous formons l'espoir que cette journée viendra rappeler que, malgré les efforts déployés depuis plusieurs centaines d'années pour que l'esclavage soit aboli, aucun pays n'est à l'abri de telles graves atteintes aux droits de l'homme;

b) Les preuves ne manquent pas qui montrent que les pratiques esclavagistes sont nombreuses et répandues. Particulièrement préoccupante est la situation des enfants, auxquels est dénié le droit de naître libres et d'être protégés contre l'asservissement. Un chiffre résume à lui seul la sombre réalité : on estime qu'environ 4,9 à 6,15 millions d'enfants sont prisonniers de l'esclavage et des pratiques esclavagistes;

c) Il est consternant de constater qu'aujourd'hui encore des millions d'êtres humains dans le monde sont la proie de l'esclavage et des pratiques esclavagistes. En tant que système juridiquement licite, l'esclavage traditionnel a été aboli en tous lieux; mais il n'a pas été complètement éradiqué et de nouvelles formes sont apparues;

d) La servitude pour dettes, le servage, le travail forcé, le travail et la servitude des enfants, le trafic de personnes et d'organes humains, l'enrôlement d'enfants soldats, la vente d'enfants, le mariage forcé et le commerce des épouses, et l'exploitation de la prostitution d'autrui portent atteinte aux droits de l'homme les plus fondamentaux, des droits que nous possédons tous, quels que soient le sexe, la nationalité, le statut social, l'activité professionnelle ou toute autre caractéristique particulière;

e) Même aboli, l'esclavage laisse des séquelles. Il peut persister comme un état d'esprit – chez ses victimes et leurs descendants et chez les héritiers de ceux qui l'ont pratiqué – longtemps après avoir officiellement disparu;

f) Les pratiques esclavagistes sont souvent clandestines. La peur, l'ignorance de leurs droits et le besoin de survivre n'incitent pas les victimes à parler. La majorité de celles et ceux qui souffrent appartiennent aux groupes sociaux les plus pauvres et le plus durement frappés par l'exclusion. La pauvreté et l'appartenance à une classe sociale ou à une ethnie sont des facteurs concurrents qui engendrent des problèmes structurels et font de la marginalisation un cercle vicieux qu'il est difficile de briser. Les inégalités et la discrimination entre les sexes, le manque d'instruction et la demande de



main-d'œuvre bon marché créent aussi des situations auxquelles il est difficile d'échapper;

g) Les Nations Unies ont relevé ces défis en instituant différents mécanismes thématiques pertinents, notamment la fonction de Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, qui joue un rôle décisif dans la lutte contre l'esclavage et l'élimination des pratiques esclavagistes. Les Nations Unies ont également établi les fonctions de rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, de rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, de rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, de représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. Ces rapporteurs sur des questions particulières réagissent promptement lorsqu'ils sont informés de cas particuliers et ont réussi à prévenir ou faire cesser des violations des droits de l'homme;

h) En 1991, les Nations Unies ont créé aussi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes des formes contemporaines d'esclavage qui aide des organisations non gouvernementales à mettre en œuvre des projets offrant une assistance humanitaire, juridique et financière concrète aux victimes des formes contemporaines d'esclavage et aux personnes qui risquent d'en être victimes. C'est ainsi qu'en 2009-2010, 63 aides financières du Fonds ont permis de secourir des victimes avérées ou potentielles dans 44 pays. Le nombre supérieur à 250 des demandes d'aide financières reçues cette année, pour un montant d'environ 3 550 700 dollars, témoigne encore de la nécessité d'une telle assistance;

i) En ce jour, nous rendons hommage à tous les gouvernements, à toutes les organisations civiles et à toutes les personnes qui sont engagés dans des activités visant à éradiquer l'esclavage et à faire en sorte que toutes les victimes obtiennent réparation, et se voient offrir les moyens d'une réinsertion aussi complète que possible. Nous exprimons notre profond attachement à la lutte contre l'esclavage, et en particulier notre engagement en faveur des victimes;

j) Nous engageons instamment tous les États à ratifier et mettre en œuvre les instruments existants en la matière – en particulier le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;

k) Nous lançons aussi un appel à tous les États Membres afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations s'agissant d'abolir et d'éliminer l'esclavage sous toutes ses manifestations. Nous exprimons notre gratitude à tous les donateurs qui ont alimenté le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes des formes contemporaines d'esclavage et demandons à la communauté internationale de contribuer généreusement à ce fonds afin de permettre d'accroître l'assistance aux victimes et d'aider à mettre fin à ces pratiques intolérables et inacceptables partout dans le monde.

## VII. Comment contribuer au Fonds

76. Peuvent contribuer au Fonds les gouvernements, organisations non gouvernementales et autres entités privées ou publiques. Les donateurs sont invités à faire figurer sur leur ordre de paiement la mention « À l'intention du Fonds contre l'esclavage (compte SH) ». Pour obtenir des renseignements sur la procédure à suivre en la matière, prière de contacter le secrétariat du Fonds à l'adresse suivante : Secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Organisation des Nations Unies, CH 1211 Genève 10 (Suisse); téléphone : 41 22 928 9737 ou 928 9164; télécopie : 41 22 928 9050.

## VIII. Conclusions et recommandations

77. Le Fonds a suscité un intérêt grandissant parmi les organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux victimes de l'esclavage. En 2010, quelque 243 demandes d'aide financière ont été reçues, pour un montant total d'environ 3 754 000 dollars. Le Conseil d'administration n'a pu recommander l'octroi que de 555 115 dollars, soit moins de 15 % du total demandé. Le Fonds n'est toujours pas en mesure de répondre entièrement à la demande et au besoin croissant d'assistance. Quelque 450 demandes d'aide financière, pour un montant d'environ 6 125 000 dollars, ont été reçues en 2011. Le Conseil d'administration estime que pour remplir son mandat et faire droit aux nouvelles demandes qui lui seront présentées en 2011, le Fonds devrait recevoir au moins 1,5 million de dollars en nouvelles contributions avant la seizième session du Conseil d'administration, qui se tiendra en novembre 2011.

78. Les donateurs et donateurs potentiels sont encouragés à intensifier leur soutien au Fonds afin qu'il puisse renforcer l'aide cruciale qu'il apporte aux victimes de l'esclavage. Pour le prochain cycle, ils sont invités à verser leurs contributions avant novembre 2011 de sorte qu'elles soient dûment comptabilisées par le Trésorier de l'Organisation avant la seizième session du Conseil d'administration.

79. Organisation de la seizième session du Conseil en 2011 : le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session, qui se tiendra à Genève du 28 novembre au 5 décembre 2011.

## Annexe I

### Liste des aides financières au titre de projets recommandées par le Conseil d'administration à sa quinzième session<sup>1</sup>

<i>Organisation</i>	<i>Pays ou territoire</i>	<i>Titre du projet ou domaine d'activité</i>	<i>Montant approuvé (dollars É.-U.)</i>
<b>Afrique</b>			
Justice ACTs	Afrique du Sud	Campagne pour prouver la traite	10 000
Women in Action against Gender Based Violence	Cameroun	Outil d'autonomisation et de sensibilisation des hommes (MEET) en vue de mettre fin aux mariages précoces forcés et au commerce des épouses	4 800
Mengbwa : Actions Jeunes	Cameroun	Projet de lutte contre les mariages précoces et forcés des filles Mbororo de Koutaba	6 000
Association Avenir NEPAD Congo	Congo	Assistance juridique des femmes veuves victimes des formes contemporaines d'esclavage au Brazzaville	10 000
Association Jekawili	Côte d'Ivoire	Projet d'amélioration des conditions de vie et de travail des jeunes filles domestiques dans la ville de Bouaké	7 000
Bureau international catholique de l'enfance (BICE)	Côte d'Ivoire	Projet de prévention et de réponse à la traite et à l'exploitation des enfants en Côte d'Ivoire	10 000
Network for Community Planning and Development	Ghana	Projet visant à mettre fin à l'esclavage dans les petites exploitations minières (« Galamsey »)	5 000
AfriKids Ghana	Ghana	Programme AfriKids pour de nouveaux débutés	10 000
Young Widows Advancement Program	Kenya	Aide aux veuves de Kayole pour l'accès à la jouissance et au contrôle des biens familiaux, visant à atténuer certains aspects négatifs du régime de succession s'appliquant à elles	10 000
Harvest of Hope Self-Help Community Centre	Kenya	Autonomisation en vue de leur réinsertion des victimes de la traite et de l'esclavage de Mtwapa au Kenya	10 000
African Network for the Prevention and Protection against Child Abuse and Neglect (ANPPCAN Liberia)	Libéria	Campagne de sensibilisation dans le comté rural de Montserrado visant à lutter contre le travail des enfants	5 000
National Society for Human Rights (NSHR) of Namibia	Namibie	Opération de lutte contre les pratiques esclavagistes en Namibie	5 000
Association Timidria (organisation de défense des droits de l'homme)	Niger	Demande d'assistance pour la réinsertion socioéconomique de deux familles victimes des pratiques de l'esclavage à Abalak et Tchintabaraden	10 000
Association pour la lutte contre le travail des enfants au Niger (ALTEN)	Niger	Projefid	10 000

<sup>1</sup> Sous réserve de la réception de renseignements additionnels jugés satisfaisants.

<i>Organisation</i>	<i>Pays ou territoire</i>	<i>Titre du projet ou domaine d'activité</i>	<i>Montant approuvé (dollars É.-U.)</i>
Women's Aid Collective (WACOL)	Nigéria	Protection et réinsertion des enfants astreints au travail forcé et servile dans les mines et carrières d'Abakaliki	5 000
Uganda Youth Development Link	Ouganda	Lutte contre le trafic d'enfants et autres formes contemporaines d'esclavage et d'exploitation des jeunes dans les circonscriptions de Kawempe, Rubaga et Makindye du district de Kampala (Ouganda), avant la fin de 2011	7 615
Youth Aid Uganda	Ouganda	Campagne communautaire de prévention du travail des enfants et de réinsertion des victimes	10 000
Œuvres sociales pour le développement (OSD)	République démocratique du Congo	Prise en charge des filles mères divorcées suite au mariage forcé et au travail forcé dans le ménage	10 000
Regroupement des mamans de Kamituga	République démocratique du Congo	Lutte contre la servitude et l'exploitation des enfants utilisés comme travailleurs dans les carrés miniers en territoire rural de Mwenga	6 000
Mbutu Agricultural Society (MAS)	République-Unie de Tanzanie	Sensibilisation au travail des enfants des responsables locaux des districts de Kisarawe et Mkuranga	10 000
Kashog-Karagwe Development Association	République-Unie de Tanzanie	Restitution de terres confisquées par le Gouvernement	10 000
Bureau international catholique de l'enfance	Togo	Prévention contre les pires formes contemporaines d'esclavage, notamment le trafic des enfants et la prise en charge des enfants vulnérables/à risque à travers le renforcement des opportunités socioéducatives	10 000
<b>Asie et Pacifique</b>			
JOGAJOG	Bangladesh	Protection des enfants des rues contre le trafic	10 000
Prova Society	Bangladesh	Élimination et prévention du travail des enfants (CLEP)	9 000
Samaritan's Purse International Relief	Cambodge	Projet communautaire de prévention du trafic et d'éducation par les pairs	8 000
Association de travailleurs migrants indonésiens à Hong Kong	Chine	Autonomisation des femmes : formation et développement de femmes porte-drapeau pour mettre fin à la servitude pour dettes	10 000
Centre for Community Economics and Development Consultants Society (CECOEDECON)	Inde	Sara Akash Hamara – insertion sociale par l'éducation et la participation des filles (âgées de 6 à 18 ans) contraintes de travailler	9 300
Asia Indigenous Peoples Pact Foundation	Inde	Insertion sociale et accompagnement des enfants victimes du trafic et du travail forcé dans le nord-est de l'Inde	10 000
Manav Seva Sansthan (Seva)	Inde	Half-Way Home – accueil et accompagnement des victimes de la traite et défense de leurs droits	10 000

<i>Organisation</i>	<i>Pays ou territoire</i>	<i>Titre du projet ou domaine d'activité</i>	<i>Montant approuvé (dollars É.-U.)</i>
Women's Interlink Foundation	Inde	Autonomisation des victimes de la traite et de l'esclavage sexuel, et des enfants astreints au travail forcé et servile	10 000
Pusat Kajian dan Perlindungan Anak (Centre d'études et de protection de l'enfant)	Indonésie	Lutte contre l'enrôlement des enfants dans la culture et le commerce de la marijuana dans la province d'Aceh (Indonésie)	8 000
Omid-e-Mehr Foundation	Iran (République islamique d')	Centre d'hébergement Omid	9 400
Children – Women in Social Services and Human Rights (CWISH)	Népal	Travail décent pour les employés de maison	9 000
The Advocates for Human Rights (ex-Minnesota Human Rights Advocates)	Népal	Projet d'école communautaire Sankhu-Palubari	5 000
Insan Dost Association	Pakistan	Élimination du travail des enfants grâce à l'éducation (EACLE)	10 000
DAMAAN Development Organization	Pakistan	Violence et mariages forcés dans le sud du Punjab – réinsertion des victimes et émergence d'un discours politique	10 000
Bonded Labour Liberation Front Pakistan, BLLF Pakistan	Pakistan	Liberté par l'éducation	10 000
Asia against child trafficking (Asia ACTs), Inc.	Philippines	Coopération interinstitutions pour lutter contre le trafic d'organes aux Philippines	10 000
Humanitarian Organisation for Migration Economics	Singapour	Bureau d'assistance et centre d'accueil pour les travailleurs migrants	10 000
Children of the Forest Foundation	Thaïlande	Classe artistique à l'école Kelly Anusorn	10 000
<b>Europe et Asie centrale</b>			
Clean World Aid to Women Social Union	Azerbaïdjan	Centre d'assistance et de réinsertion des victimes de la traite des êtres humains	10 000
Animus Association Foundation	Bulgarie	Accompagnement humanitaire durable des femmes ayant échappé à la traite	10 000
Civic Assistance Committee	Fédération de Russie	Aide aux victimes du travail forcé	10 000
Les amis du bus des femmes	Mexique	Une situation d'urgence en 2010 : soutenir et maintenir l'assistance et la protection des victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle à Paris	10 000
Ruhama	Mexique	Aide aux victimes de la traite en Mexique	10 000
Golden Goal	Kirghizistan	Appui à la mise en œuvre d'un programme efficace pour lutter contre le trafic, la violence et d'autres formes d'exploitation des enfants	10 000
Dingusių žmonių šeimų paramos centras (Centre d'assistance aux familles de personnes disparues)	Lituanie	Réinsertion des victimes du trafic d'êtres humains par l'art-thérapie	10 000

<i>Organisation</i>	<i>Pays ou territoire</i>	<i>Titre du projet ou domaine d'activité</i>	<i>Montant approuvé (dollars É.-U.)</i>
NGO Interactiune	République de Moldova	Tu n'es pas une victime – défends ton avenir	10 000
Association for Developing Alternative Practices for Reintegration and Education	Roumanie	Consolidation des services d'assistance aux victimes du trafic d'êtres humains en Roumanie	10 000
ASTRA – Anti trafficking action	Serbie	Appui au service d'écoute téléphonique des appels de détresse et d'assistance directe aux victimes par la réinsertion d'ASTRA	10 000
Public Organization « Saodat »	Tadjikistan	Liberté	10 000
Kherson oblast centre « Uspishna Zhinka »	Ukraine	Réinsertion de 50 enfants astreints au travail forcé et servile grâce à la fourniture de services éducatifs et autres services dans les communautés rurales	10 000
<b>Amériques</b>			
Centro de Defesa da Vida e dos Direitos Humanos Acailandia (CDVDH)	Brésil	Lutte contre le travail forcé en Amazonie dans l'État du Maranhão	10 000
Defensa de Niñas y Niños – Internacional DNI-Costa Rica	Costa Rica	Aide psychosociale et juridique aux victimes et victimes potentielles de l'esclavage sexuel et de la traite des mineurs en milieu urbain et rural au Costa Rica	10 000
Fundación Nuestros Jóvenes	Équateur	Appui au service de réinsertion sociale des adolescentes victimes de la traite sexuelle et du trafic de travailleurs	10 000
Terre des hommes Suisse	Haïti	Projet d'aide aux enfants domestiques de Port-au-Prince	10 000
Centro de derechos humanos Fray Matías de Córdova A.C.	Mexique	Actions en justice contre les employeurs pour défendre les droits des migrants	10 000
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>			
VIVERE	Émirats arabes unis	Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et autres formes graves de violences physiques	10 000
Hotline for Migrant Workers	Israël	Lutte contre le trafic d'êtres humains	6 000
Minority Rights Group International	Mauritanie	Appui à l'association Hratine en vue de l'identification des cas pouvant donner lieu à des poursuites exemplaires	10 000
Palestinian Centre for Communication and Development Strategies	Territoires palestiniens occupés	Travail et servitude des enfants	10 000

## Annexe II

### Liste des aides financières au titre de projets recommandées par le Conseil d'administration à sa quinzième session

<i>Organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Titre du projet ou domaine d'activité</i>	<i>Montant approuvé (dollars É.-U.)</i>
Pastoral Land Commission (CPTOC)	Brésil	Prévention de l'asservissement sur le nouveau front de l'agro-industrie dans le nord et le centre du Brésil	10 000
Carrefour Jeunesse Bouaké	Côte d'Ivoire	Réhabilitation et réinsertion des filles et femmes victimes d'un abus de l'autorité parentale	7 000
First Children's Embassy in the World Megjashi	Ex-République yougoslave de Macédoine	Centre d'accueil de jour pour les enfants des rues non scolarisés	10 000
The Ark Foundation	Ghana	Lutte contre la traite des filles	5 000
Association femmes soleil d'Haïti (AFASDA)	Haïti	Plaidoyer contre la situation des enfants en domesticité en Haïti	9 000
Compassion Society	Inde	Libération des enfants <i>mathamma</i> astreints au travail forcé grâce à un cours de rattrapage en internat	10 000
National Foundation for Democracy and Human Rights in Uganda (NAFODU)	Ouganda	Assistance aux enfants et autres personnes dont les droits de l'homme ont été violés du fait de l'esclavage dans le sud-ouest de l'Ouganda	10 000
Bonded Labour Liberation Front Pakistan, BLLF Pakistan	Pakistan	Liberté par l'éducation	10 000
Charity Association (Avesto) ODJOUGBO	Tadjikistan Togo	Halte à l'esclavage au XXI <sup>e</sup> siècle	10 000
		Lutte contre le travail domestique des filles mineures par la scolarisation dans la région des plateaux	8 000